

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 14 août 2017, à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers :                   Évans Potvin                   Richard Lapointe  
  Martin Voyer                   Lévis Duchesne  
  André Fortin                   Sylvain Lavoie

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Est aussi présent :                                Le greffier, Mario Bouchard

**1.    OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, monsieur le maire, Lawrence Potvin, ouvre la séance.

**2.            192.08.2017                    LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017.
4. Rapport des activités du conseil :
  - 4.1. Administration et développement :
    - 4.1.1. Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 4 juillet au 14 août 2017.
    - 4.1.2. Contrat d'assurances collectives – Achat regroupé – Solution de l'Union des municipalités du Québec.
  - 4.2. Gestion du territoire :
    - 4.2.1. Avis de motion – Adoption d'un règlement d'emprunt d'une somme de 395 000 \$ pour l'acquisition d'une niveleuse pour le service des travaux publics.
    - 4.2.2. Octroi d'un contrat à Pavage régional pour pavage sur diverses rues du territoire.
    - 4.2.3. Autorisation de signataires – Acte de vente – Acquisition d'un terrain auprès de la compagnie 9036-6519 Québec inc.
    - 4.2.4. Appropriation au fonds de roulement - Octroi d'un contrat aux Enseignes Ste-Marie/Flash Néon inc. – Acquisition et installation d'enseignes directionnelles à l'intérieur du périmètre urbain.
    - 4.2.5. Autorisation de signataires – Cession de tous droits, titres et intérêts dans le cadre d'un contrat de vente d'un terrain à intervenir entre la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean ainsi que madame Louise Bouchard et monsieur Denis Côté.
    - 4.2.6. Octroi d'un contrat Atelier d'usinage Métabetchouan enr. – Fabrication de (sept) 7 abris solaires pour tables de pique-niques.
  - 4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
    - 4.3.1. Dépôt d'un projet à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est au Fonds de développement des territoires – Fonds de soutien aux projets structurants 2017-2018 « Aménagement d'un pavillon culturel au parc Maurice Kirouac » - Appropriation au surplus accumulé.
    - 4.3.2. Contribution financière à la mise en place du projet de travail de milieu dans le secteur Sud de Lac-Saint-Jean-Est.
    - 4.3.3. Autorisation de signataires – Contrat de service à intervenir avec la Véloroute des Bleuets Commercialisation « saison 2017 » - Réseau associé « Horst de Kénogami ».

- 4.3.4. Autorisation de signataires – Contrat de service à intervenir avec la Véloroute des Bleuets Coordination de l'entretien « saison 2017 » - Réseau associé « Horst de Kénogami ».
- 4.3.5. Autorisation d'un signataire – Contrat de consignation dans le cadre d'une vente aux enchères des objets de la collection Jules Lamy.
- 4.3.6. Autorisation d'une activité en vertu du règlement no 1000-07 – Challenge du Lac – Festival de Paddle board.

4.4. Rapport des activités du conseil :

- 4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons, subventions et contributions.

5. Dépôt de la correspondance.

6. Affaires nouvelles :

- 6.1 Motion de félicitations monsieur Stéphane Boivin;
- 6.2 Motion de félicitations aux organisateurs du Festi-Vélo.

7. Période de questions des citoyens.

8. Levée de la séance.

***Adoptée à l'unanimité***

**3. 193.08.2017 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017**

---

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Évangéline Potvin d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

***Adoptée à l'unanimité***

**INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL**

---

Aucune intervention

**4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

**4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

---

**4.1.1 194.08.2017 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 4 JUILLET AU 14 AOÛT 2017**

---

*Certificat de disponibilité de crédit*

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

---

*Mme Claude Brassard  
Trésorière adjointe*

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 4 juillet au 14 août 2017 laquelle totalise la somme de 769 079,22 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.1.2 195.08.2017 CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES – ACHAT REGROUPÉ – SOLUTION UMQ**

---

**Considérant que** conformément à la *Loi sur les cités et au Code municipal* et à la Solution UMQ, la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus;

**Considérant que** Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

**Considérant** la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ – à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette, actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

**Considérant** que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat au Groupe Mallette actuaires inc.;

**À ces causes**, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin :

**Que** le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récite au long;

**Que** ce conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et /ou élus, au choix de la municipalité;

**Que** l'adhésion au regroupement – Solution UMQ – sera d'une durée maximale de cinq ans;

**Que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

**Que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix durant le contrat et une rémunération de 0.65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires inc.;

**Que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la Société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes.

***Adoptée à l'unanimité***

## **4.2 GESTION DU TERRITOIRE**

---

### **4.2.1 AVIS DE MOTION ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE 395 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation un règlement d'emprunt d'une somme de 395 000 \$ pour l'acquisition d'une niveleuse pour le service des travaux publics, lequel sera précédé par l'adoption d'un projet de règlement.

### **4.2.2 196.08.2017 OCTROI D'UN CONTRAT À PAVAGE RÉGIONAL POUR DU PAVAGE SUR DIVERSES RUES DU TERRITOIRE**

---

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'accorder à pavage régional le contrat de pavage de diverses rues du territoire pour une somme approximative de 10 000 \$ plus les taxes applicables.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.2.3 197.08.2017 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – ACTE DE VENTE – ACQUISITION D’UN TERRAIN AUPRÈS DE LA COMPAGNIE 9036-6519 QUÉBEC INC.**

---

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d’autoriser monsieur Lawrence Potvin, maire et monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un acte de vente à intervenir avec la compagnie 9036-6519 Québec inc. pour l’acquisition d’un immeuble comme étant le lot numéro 5 756 250 du cadastre du Québec. Cet acte de vente fait partie intégrante du procès-verbal.

*Adoptée à l’unanimité*

**4.2.4 198.08.2017 APPROPRIATION AU FONDS DE ROULEMENT - OCTROI D’UN CONTRAT AUX ENSEIGNES STE-MARIE/FLASH NÉON INC. – ACQUISITION ET INSTALLATION D’ENSEIGNES DIRECTIONNELLES À L’INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN**

---

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin:

D’accorder aux Enseignes Ste-Marie/Flash Néon inc. le contrat d’acquisition et d’installation de six (6) enseignes directionnelles à l’intérieur du périmètre urbain au coût de 16 200 \$ plus les taxes applicables;

Que ce montant soit financé par le fonds de roulement de la Ville, remboursable sur une période de quatre (4) ans, en quatre (4) versements égaux de 4 252,10 \$ (taxes nettes), dont le premier versement, le 14 août 2018.

*Adoptée à l’unanimité*

**4.2.5 199.08.2017 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – CESSION DE TOUS DROITS, TITRES ET INTÉRÊTS DANS LE CADRE D’UN CONTRAT DE VENTE D’UN TERRAIN À INTERVENIR ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN AINSI QUE MADAME LOUISE BOUCHARD ET MONSIEUR DENIS CÔTÉ**

---

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d’autoriser monsieur Lawrence Potvin, maire et monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un contrat de vente d’un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 980 994 au cadastre du Québec à intervenir entre la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean ainsi que madame Louise Bouchard et monsieur Denis Côté, dans lequel la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix cède à l’acheteur tous ses droits, titres et intérêts qu’elle pourrait prétendre avoir dans l’immeuble.

*Adoptée à l’unanimité*

**4.2.6 200.08.2017 OCTROI D’UN CONTRAT ATELIER D’USINAGE MÉTABETCHOUAN ENR. – FABRICATION DE SEPT (7) ABRIS SOLAIRES POUR TABLES DE PIQUE-NIQUES**

---

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d’accorder à l’entreprise Atelier d’usinage Métabetchouan enr. le contrat de fabrication de sept (7) abris solaires pour tables de pique-niques, le tout pour la somme de 9 800 \$ plus les taxes applicables.

*Adoptée à l’unanimité*

**4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

---

**4.3.1 201.08.2017 DÉPÔT D’UN PROJET À LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS**

---

**2017-2018 « AMÉNAGEMENT D'UN PAVILLON CULTUREL  
AU PARC MAURICE KIROUAC » - APPROPRIATION AU  
SURPLUS ACCUMULÉ**

---

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin:

**Que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix dépose le projet intitulé « Aménagement d'un pavillon culturel au parc Maurice Kirouac » dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et demande une contribution financière de 70 927,31 \$;

**Que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix autorise monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à présenter la demande et à signer tous les documents relatifs au projet;

**Que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, s'engage, dans le cadre de sa demande, à contribuer financièrement pour un montant de 20 % des coûts admissibles du projet lequel sera financé par le surplus accumulé de la Ville;

**Que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix s'engage à entretenir les équipements après la réalisation du projet;

**Que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix confirme qu'elle dispose d'une police d'assurance responsabilité civile couvrant les activités reliées à la réalisation du projet.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.3.2 202.08.2017 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA MISE EN PLACE DU  
PROJET DE TRAVAIL DE MILIEU DANS LE SECTEUR SUD  
DE LAC-SAINT-JEAN-EST**

---

**Considérant** la résolution numéro 61.03.2017 adoptée le 6 mars 2017 confirmant l'appui de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix au financement commun des municipalités au développement d'un service de travail de milieu secteur sud;

**Considérant que** les municipalités de Desbiens, Hébertville, Hébertville-Station et Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ont entériné le projet;

**Considérant** le refus de la MRC de Lac-St-Jean-Est d'appuyer financièrement le projet ;

**Considérant** l'importance d'offrir un financement stable à moyen terme au projet afin d'assurer son développement :

**À ces causes**, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer de contribuer financièrement à la mise en place du projet de travail de milieu dans le secteur Sud de Lac-St-Jean-Est au montant de 8 033 \$ pour chacune des trois années financières 2017,2018 et 2019.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.3.3 203.08.2017 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – CONTRAT DE SERVICE  
À INTERVENIR AVEC LA VÉLOROUTE DES BLEUETS COM-  
MERCIALISATION « SAISON 2017 » RÉSEAU ASSOCIÉ «  
HORST DE KÉNOGAMI »**

---

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'autoriser le maire monsieur Lawrence Potvin et madame Marie-Hélène Boily, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un contrat de service à intervenir avec la Véloroute des Bleuets pour la commercialisation « saison 2017 » du réseau associé « Horst de Kénogami ». Ce contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.3.4 204.08.2017 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – CONTRAT DE SERVICE À TERVERNIR AVEC LA VÉLOROUTE DES BLEUETS COORDINATION DE L'ENTRETIEN « SAISON 2017 » RÉSEAU ASSOCIÉ « HORST DE KÉNOGAMI »**

---

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'autoriser le maire monsieur Lawrence Potvin et madame Marie-Hélène Boily, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un contrat de service à intervenir avec la Véloroute des Bleuets pour la coordination de l'entretien « saison 2017 » du réseau associé « Horst de Kénogami ». Ce contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

*Adoptée à l'unanimité*

**4.3.5 205.08.2017 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – CONTRAT DE CONSIGNATION DANS LE CADRE D'UNE VENTE AUX ENCHÈRES DES OBJETS DE LA COLLECTION JULES LAMY**

---

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'autoriser monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un contrat de consignation dans le cadre d'une vente aux enchères des objets de la collection Jules Lamy pour un taux de commission sur chaque bien vendu de 25 %. Ce contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

*Adoptée à l'unanimité*

**4.3.6 206.08.2017 AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 1000-07 – CHALLENGE DU LAC – FESTIVAL DE PADDLE BOARD**

---

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'autoriser monsieur Jean-Daniel Fortin, responsable de l'activité Challenge du Lac – Festival de Paddle board à tenir diverses activités les 17, 18 et 19 août 2017 à la Coop O'Soleil, le tout en conformité au règlement n° 1000-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

Le demandeur devra respecter également les conditions énumérées dans le rapport préparé par madame Karine Gagné Plourde, coordonnatrice en loisirs et animatrice du milieu.

*Adoptée à l'unanimité*

**4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation
- Réunions Festi-Vélo
- Comité de vérification des comptes
- Représentation au festival du cow-boy de Chambord
- Rencontre sur le dossier de fusion des Offices municipaux d'habitation du secteur sud
- Rencontres de citoyens
- Conseil d'administration Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud
- Rencontre du Premier ministre du Canada, monsieur Justin Trudeau
- Conseil d'administration Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean

**4.4.1 207.08.2017 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS, SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS**

---

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<b>Demandeur</b>	<b>Demande</b>	<b>Montant accordé</b>
Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité	Festival d'automne – Aide financière en loisirs volet 5	2 000 \$ Et achat de 6 billets au coût de 35 \$
Table régionale de concertation des aînés du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Participation journée internationale des aînés le 29 septembre	Achat de 2 billets au coût de 25 \$
Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité	2 <sup>e</sup> versement aide financière au fonctionnement	6 000 \$
Camp musical	Concert bénéfice le 8 septembre	Achat de 8 billets au coût de 55 \$

*Adoptée à l'unanimité*

## **6. AFFAIRES NOUVELLES**

### **6.1 208.08.2017 MOTION DE FÉLICITATIONS MONSIEUR STÉPHANE BOIVIN**

Monsieur le conseiller Martin Voyer présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de monsieur Stéphane Boivin qui a sauvé deux adolescents d'une possible noyade après que ceux-ci se furent aventurés dans une rivière à l'embouchure du lac Saint-Jean au site de la plage le Rigolet. Le conseil municipal le remercie fièrement pour son courage exceptionnel.

*Adoptée à l'unanimité*

### **6.2 209.08.2017 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DU FESTI-VÉLO**

Monsieur le conseiller André Fortin adresse une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de monsieur Martin Voyer, Président de l'édition 2017 du Festi-Vélo ainsi qu'aux membres bénévoles et employés de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour la réussite de cette cinquième édition de par leur généreuse implication.

*Adoptée à l'unanimité*

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Sauvetage des deux jeunes à la plage le Rigolet;
- Fonctionnement de la fête des voisins;
- La non collaboration des municipalités de Saint-Bruno et de Saint-Gédéon sur plusieurs dossiers collectifs (secteur sud);
- État d'avancement sur la construction de la piscine du secteur de Lac-à-la-Croix (subvention).

## **8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

---

*Lawrence Potvin, maire*

---

*Mario Bouchard, greffier*

